

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 12

Vorwort: En Suisse, la police doit-elle garder et protéger l'armée?
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Décembre 2001

	Pages
Editorial	
■ La police doit-elle protéger l'armée?	3
Situation politico-militaire	
■ Le grand reclassement	6
■ Risques et menaces en ce début de XXI ^e siècle (1)	11
■ Revue critique à «l'Age du chaos»	18
Fortifications	
■ La ligne Bar-Lev	24
Armée XXI	
■ Tenir à un fil ne suffira pas!	30
Protection de la population	
■ Coût et comparaison au niveau international	33
Histoire	
■ Echech des réformes militaires en Suisse aux XVII ^e et XVIII ^e siècles (1)	38
Musées	
■ Le Musée royal de Delft	44
Comptes rendus	
■ Livres à offrir ou à se faire offrir	47
Nouvelles brèves	52
Revue des revues	55
SSO: Comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

En Suisse, la police doit-elle garder et protéger l'armée?

Au début du mois d'août dernier, des recrues et des sous-officiers sont tabassés à Aarau et, un dimanche soir, à Payerne devant la gare, par des jeunes, pour la plupart connus des services de police. A Aarau, la police a dénombré 9 agresseurs, 6 Turcs, 2 Bosniaques et 1 Irakien, armés, semble-t-il, de battes de base-ball et de barres de fer; à Payerne, 1 Portugais, 1 Italien et 1 Vaudois.

A aucun moment, les militaires n'ont provoqué leurs agresseurs. Sept des soldats sont blessés; une des victimes rapporte que son agresseur n'a pas supporté son regard! Un autre soldat est tombé à terre, après avoir reçu un coup de pied dans les parties, ses agresseurs s'acharnant sur lui jusqu'à ce qu'il perde connaissance...

Il y a quelques années à Genève, le gros des forces de la police cantonale avait à peine suffi à protéger le défilé du régiment d'infanterie 3 contre des groupes organisés de manifestants très violents. Le *Quotidien jurassien* titrait à l'époque: «L'armée sème le désordre à Genève». A en perdre tous ses points de repère!

A une époque où la mode est aux engagements subsidiaires, on peut se demander si c'est à la police de défendre l'armée ou à l'armée de renforcer la police.

En Suisse comme partout en Occident, on note une aggravation du vandalisme, de la violence de jeunes qui ont perdu tout repère, des actions de groupuscules extrémistes, d'une

délinquance généralisée et impunie, que la terminologie «politiquement correcte» désigne par le terme euphémique «d'incivilités». Le phénomène touche surtout les zones urbaines. C'est bien connu.

Les «incidents» civilo-militaires d'Aarau et de Payerne amènent pourtant à se poser des questions. Nos soldats, qui apprennent à défendre le territoire national et à être engagés dans des opérations de maintien de la paix, sont-ils à même, dans la rue, de faire face à des agressions? Peuvent-ils vraiment utiliser leur droit de légitime défense? Qu'en est-il des compétences de la garde de police, alors que les unités pratiquent depuis longtemps la garde avec munitions de combat?

Que se serait-il passé si, par hasard, les jeunes en uniforme avaient réagi et «neutralisé» leurs agresseurs, avant de les livrer à la police? Et si, au cours de leur riposte, ils leur avaient infligé quelques plaies et bosses, comment auraient réagi les médias? Le chœur des journalistes aurait-il affirmé que l'instruction militaire provoque

un accroissement inadmissible de la violence des recrues ? La hiérarchie militaire aurait-elle présenté des excuses ? On peut s'attendre à tout, depuis que certains proposent que nos soldats n'aient plus leur arme personnelle à la maison, dans la foulée de la tuerie au Grand Conseil zougais par un dés-équilibré.

Au lieu d'une légitime indignation après les incidents d'Aarau et de Payerne, on a entendu des voix proposer que les militaires sortent en civil, pour ne pas « provoquer » les jeunes étrangers. Faut-il que même nos soldats s'adaptent aux lu-

bies des plus violents de nos hôtes étrangers, marchent dans la rue, vêtus en simples « pékins », et regardent leurs souliers pour n'indisposer personne ? Depuis les « incidents », la hiérarchie recommande aux militaires de rester en groupes pendant leurs sorties, de ne pas répondre à la violence par la violence et, en cas de nécessité, de pratiquer « l'assistance à personne en danger ». Comment un juriste, coupeur de cheveux en quatre, interprète-t-il cette dernière formule ?

Cela sera-t-il suffisant si des agresseurs disposent de battes de base-ball ? Et que devient

dans tout cela la dissuasion, cette stratégie qui a si bien réussi au petit Etat qu'est la Suisse ? Nos stratèges l'auraient-ils oublié depuis la réalisation de l'Armée 95 ?

La hiérarchie militaire, les autorités politiques ne peuvent pas accepter, pratiquement sans broncher, que des soldats en sortie se fassent tabasser sans raison. Il en va de la crédibilité de notre défense. Il n'empêche que se révèle là un problème éminemment politique : l'importation d'une violence que plus personne ne maîtrise.

Colonel Hervé de Weck

Courrier des lecteurs

A propos de l'éditorial sur le terrorisme

« Il n'y a pas de terrorisme acceptable, quel que soit son niveau de violence et d'horreur », écrivez-vous dans votre dernier éditorial de la *RMS* d'octobre. On ne peut qu'être d'accord avec vous. Mais, à votre avis, peut-on employer indifféremment les termes « terrorisme » et « guerre », du moins dans leurs effets, si ce n'est sur leur fond ? « Il n'y a pas de guerre acceptable, quel que soit son niveau de violence et d'horreur », car la guerre est bien violence et horreur... « Nous nous sentons tous solidaires des victimes innocentes, quelles que soient les erreurs politiques que les autorités de la super-puissance aient pu commettre. » Etes-vous également solidaires des victimes innocentes, quelles que soient les erreurs politiques que les autorités de la mini-puissance aient pu commettre, lorsqu'il s'agit de pauvres Afghans, par exemple ?

Simple sujet de réflexion. Bien le bonjour.

Major Edouard Stutz

Nous sommes sur la même longueur d'onde... (rédacteur en chef)